



Préavis au Conseil communal

Réfection du Ch. de la Girarde et du carrefour de la Rte du Village – Demande d'un crédit de construction

Routes

Roland Perrin, Municipal

Préavis n° 07/2023

Préavis adopté par la Municipalité le 20.02.2023



Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Préambule	2
3	Travaux projetés	3
3.1	Travaux de génie civil.....	4
3.2	Mise en séparatif des collecteurs.....	6
3.3	Eclairage public.....	6
3.4	Déroulement des travaux	7
4	Aspects du développement durable	7
5	Calendrier	8
6	Coûts de construction et aspects financiers	9
6.1	Devis estimatif.....	9
6.2	Aspect financier.....	10
7	Conclusion	10

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de CHF 410'000.- TTC (quatre cent dix mille francs) destiné à la réfection du Ch. de la Girarde et du carrefour de la Rte du Village.

2 Préambule

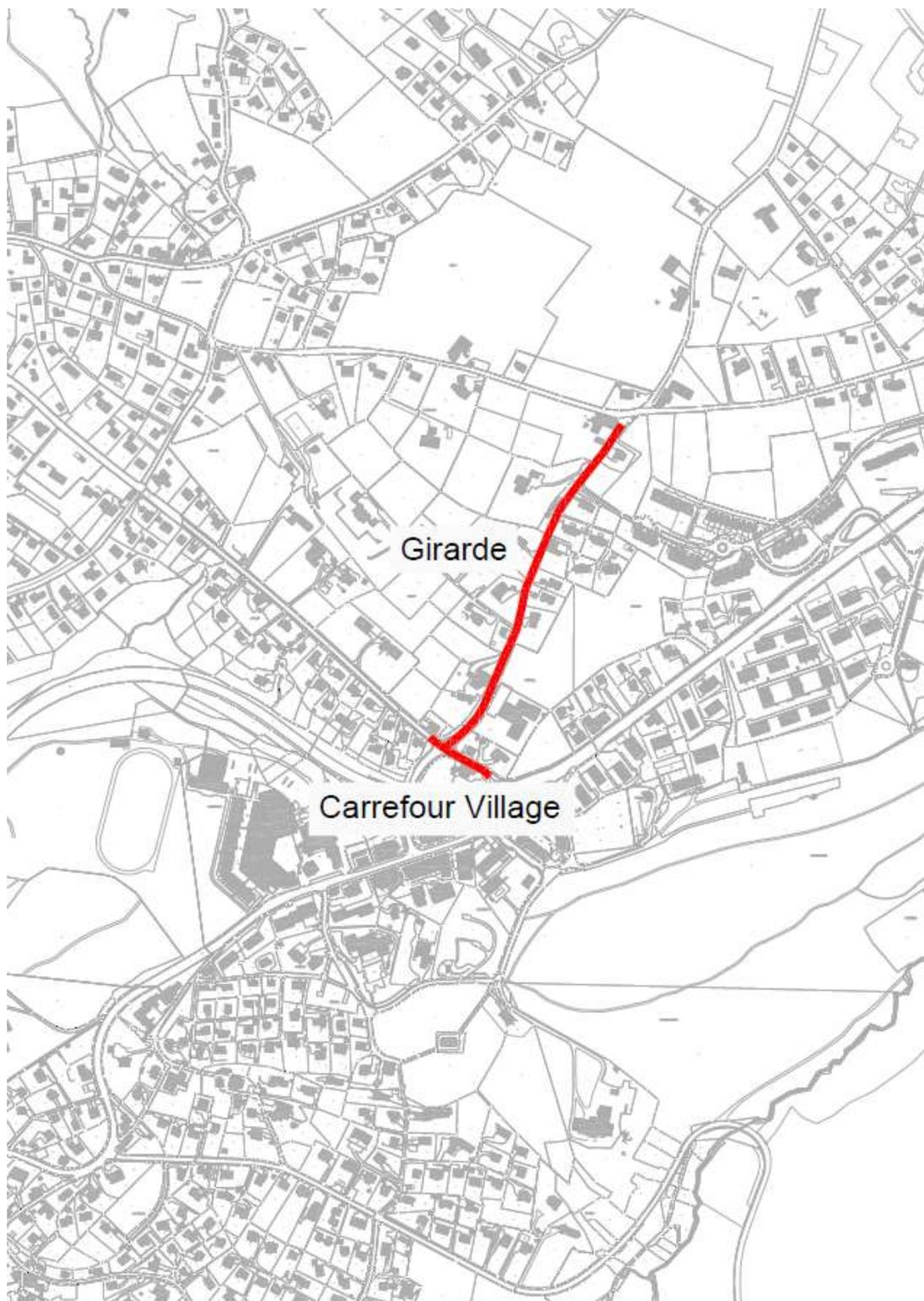
Dans notre gestion de l'entretien routier, les travaux sont régulièrement effectués afin de maintenir l'état de nos routes et trottoirs.

Le choix des tronçons se fait en fonction de leur état de dégradation et selon notre planification annuelle établie en coordination avec les services industriels.



3 Travaux projetés

Les travaux projetés dans le cadre du présent préavis sont répertoriés sur le plan ci-dessous :





3.1 Travaux de génie civil

3.1.1 Carrefour Girarde/Village

La mise en séparatif des collecteurs du secteur et la pose des différents services ont été réalisées en 2021. Il convient maintenant de renforcer le carrefour sur une épaisseur de 23 cm pour une surface totale d'environ 350 m² afin de supporter la charge trafic des bus.

Pour la couche de roulement, un revêtement de type AC MR 8 VD (identique à celui du pont de la Girarde) sera posé pour ses propriétés phono-absorbantes. Ces travaux figurent dans le préavis N°9/2021 « Travaux d'entretien et de réfection du réseau routier » et les montants associés seront imputés sur le compte d'investissement lié.



3.1.2 Route du Village

Profitant soit de la fermeture de la bretelle de la Rte du Village dans le cadre des travaux sur la Rte de Berne ou des travaux de renforcement du carrefour Girarde/Village, la couche de roulement sera remplacée sur une surface d'environ 550 m², avec un revêtement de type AC MR 8 VD (identique à la Rte de Berne). Ces travaux figurent dans le préavis N°9/2021 « Travaux d'entretien et de réfection du réseau routier » et les montants associés seront imputés sur le compte d'investissement lié.

Une bande cyclable sera marquée sur la bretelle de sortie de la Rte de Berne en direction du Village.

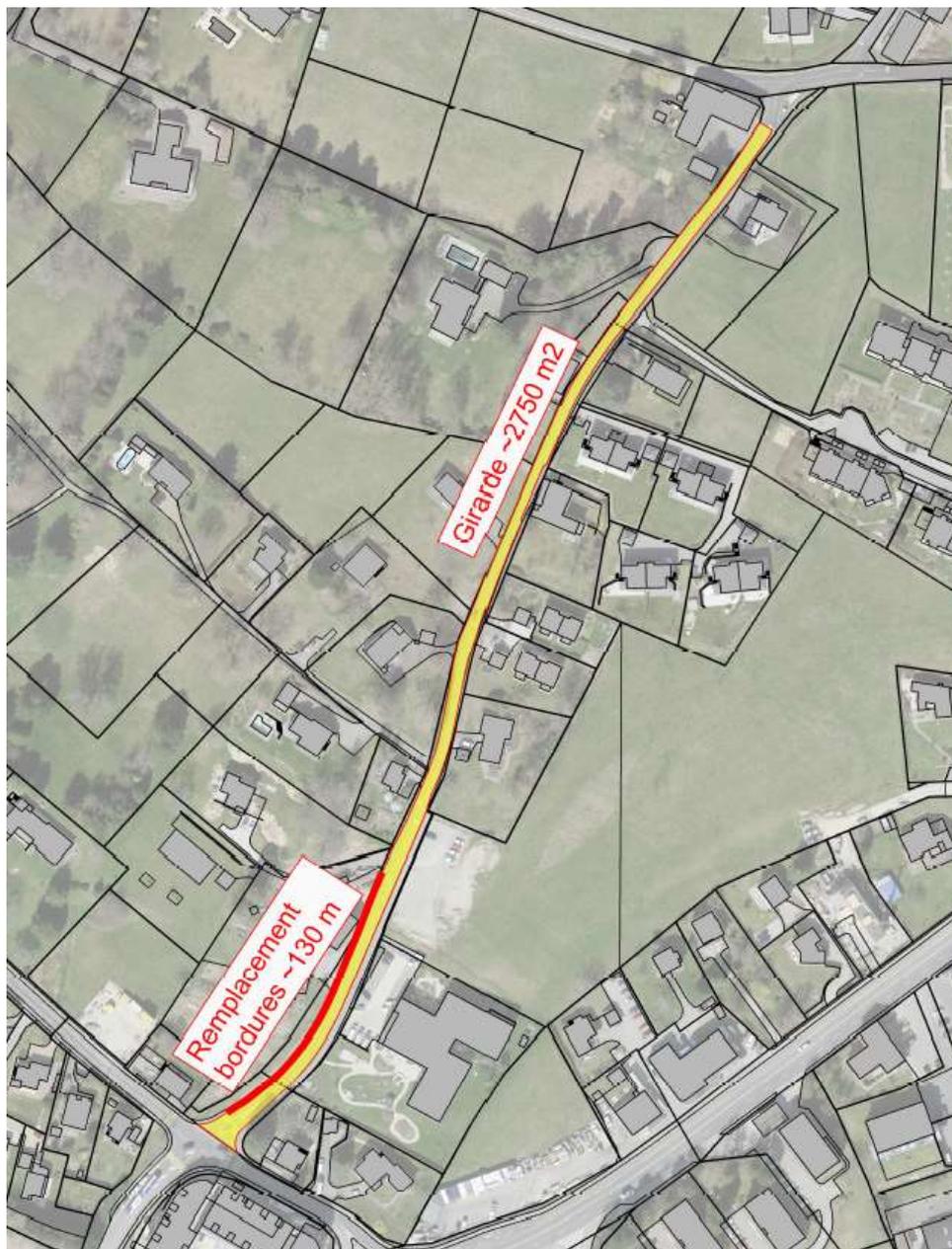




3.1.3 Chemin de la Girarde

La construction sur le PA Girarde ainsi que la mise en séparatif des collecteurs de la Girarde étant terminées, la couche de roulement fortement déformée sera réfectionnée sur une surface d'environ 2'750 m².

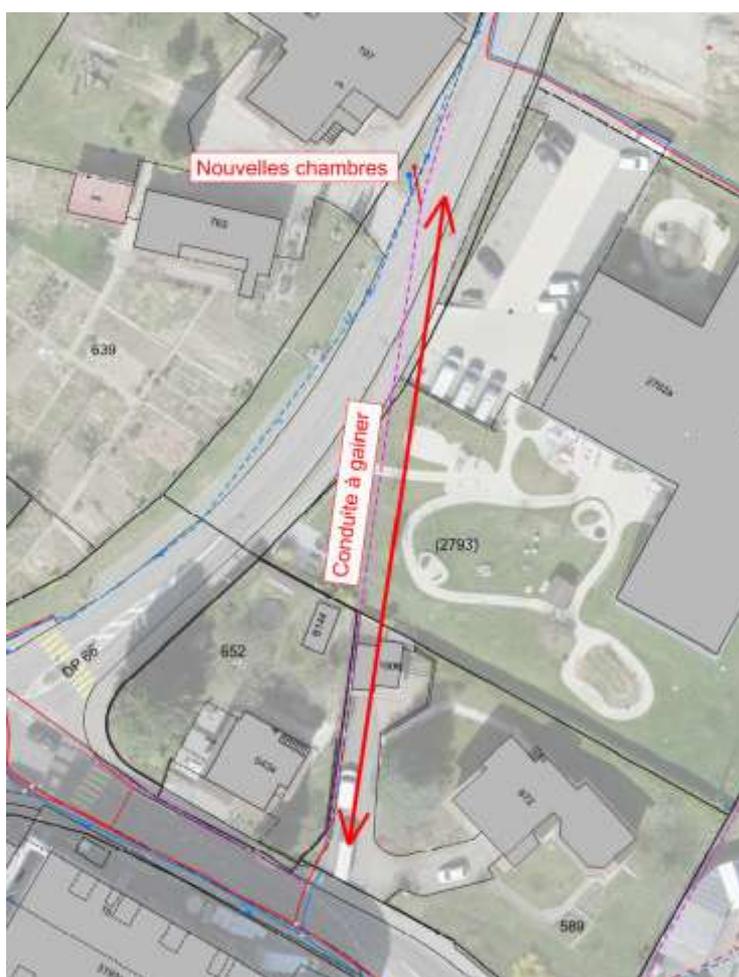
Une bande cyclable sera marquée à la montée tel que prévue dans le rapport-préavis N°22/2021 destiné à la mise en œuvre des mesures de mobilité douce prévues pour la législature 2021-2026.



3.2 Mise en séparatif des collecteurs

Deux chambres seront créées dans la banquette afin de permettre la mise en séparatif du bâtiment communal du Ch. de la Girarde 3. Celui-ci se trouvant en contrebas des collecteurs récemment construits au bas de la parcelle DDP 2912, il n'était pas possible de le raccorder.

Le collecteur unitaire passant au travers des parcelles 575 et 589 sera entièrement gainé sur une longueur de 90 mètres afin que celui-ci serve uniquement pour les eaux usées. Les eaux claires seront quant à elles déviées en amont dans le collecteur des eaux de chaussées en direction du carrefour Girarde/Village.



3.3 Eclairage public

Lors des travaux du nouveau trottoir du Ch. de la Girarde réalisé en 2018, la mise en conformité de l'éclairage public a été réalisée entre la parcelle 579 et le carrefour Girarde/Orchez/Bornalet.

Sur le bas du chemin, 6 mâts seront remplacés et équipés de luminaires LED de type Luma en remplacement des luminaires Minulux.



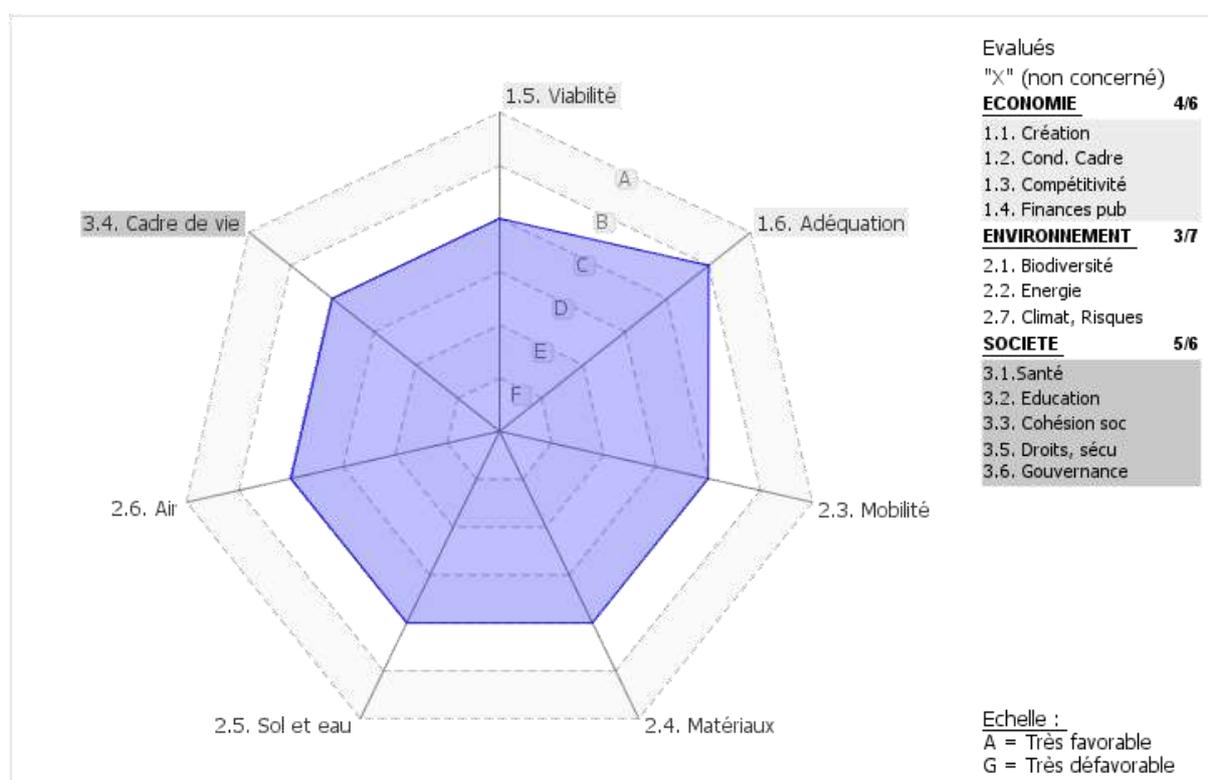
3.4 Déroutement des travaux

La direction de travaux sera gérée par le Service travaux et environnement.

Les travaux de génie civil seront attribués sur une procédure sur invitation selon les marchés publics. Un appel d'offres a été sollicité auprès de 3 entreprises spécialisées dans les travaux de revêtements routiers.

4 Aspects du développement durable

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation à l'aide de l'outil Boussole 21 développé par l'Unité de développement durable du Canton de Vaud.



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné



Dimension économique

Ces aménagements sont totalement en adéquation avec l'objectif recherché et notre planification de la gestion de l'entretien routier. Le renforcement structurel du carrefour permettra de supporter la charge de trafic des lignes de bus (*critère 1.6 – adéquation projet*).

Ces travaux permettent le renouvellement et le maintien de la valeur des infrastructures existantes (*critère 1.5. Faisabilité et viabilité du projet*). Ils sont également réalisés en coordination /synergie avec les autres travaux dans le secteur.

Dimension sociale

Ces aménagements permettent d'améliorer la qualité de l'espace public (*critère 3.4 - cadre de vie*).

Dimension environnementale

Ces travaux sont consommateurs d'énergie et de matériaux. Toutefois, une attention particulière est prêtée au recyclage ou la réutilisation des matériaux dès qu'elle est possible. Dans l'appel d'offres, des critères de durabilité (pondération à hauteur de 10%) ont été intégrés, notamment en termes de proposition de recettes d'enrobés bitumineux avec des matériaux recyclés ou des techniques de fabrication moins consommatrices en énergie (*critère 2.4 - consommation de matériaux et recyclage*).

La pose d'un nouveau revêtement bitumineux réduit les nuisances sonores par rapport à un revêtement dégradé. Sur le tronçon de la route du Village, cette diminution sera encore plus marquée par la pose d'un revêtement phono-absorbant.

5 Calendrier

La planification des différents chantiers est prévue comme suit :

	Travaux	Planification
3.1	Travaux de génie civil	Juin 2023
3.2	Gainage	Septembre 2023
3.3	Eclairage public	Septembre 2023



6 Coûts de construction et aspects financiers

6.1 Devis estimatif

Les coûts des différents travaux imputables sur ce préavis sont détaillés ci-après :

Réfection du Ch. de la Girarde et du carrefour Girarde / Village			
3.1	Travaux de génie civil	CHF	276'000.-
	• Couche de roulement Carrefour Girarde/Village*	CHF	- 8'000.-
	• Couche de roulement Rte du Village*	CHF	- 12'000.-
	Sous total	CHF	256'000.-
3.2	Mise en séparatif des collecteurs**		
	• Travaux de génie civil	CHF	60'000.-
	• Gainage du collecteur unitaire (~ 90 mètres)	CHF	35'000.-
	Sous total	CHF	95'000.-
3.3	Eclairage public		
	• Travaux de génie civil	CHF	10'000.-
	• Equipement et installation	CHF	29'000.-
	Sous total	CHF	39'000.-
	Total des travaux TTC	CHF	390'000.-
	Divers et imprévus (environ 5%)	CHF	19'500.-
	TOTAL TTC (arrondi)	CHF	410'000.-

* Les montants de ces travaux seront imputés sur le compte d'investissement lié au préavis N°9/2021 « Travaux d'entretien et de réfection du réseau routier ».

** Le montant de ces travaux sera affecté à un compte d'investissement lié à l'assainissement (4600).



6.2 Aspect financier

Les travaux de réfection des routes et des trottoirs figurent au plan des investissements (450'000 CHF).

C'est un crédit total de CHF 410'000.- TTC (quatre cent dix mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux. Les travaux de mise en séparatif des collecteurs (CHF 95'000.- TTC) seront affectés à un compte lié à l'assainissement.

Le recours à l'emprunt, engendrera une charge d'intérêt annuelle totale estimée à CHF 3'948.30 (calculée à 0.963% au 31.12.2022).

7 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis no° 07/2023 de la Municipalité du 20.02.2023 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

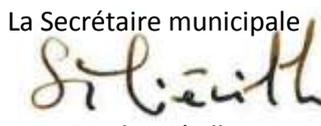
décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit total de construction d'un montant de CHF 410'000.- TTC (quatre cent dix mille francs) destiné à la réfection du chemin de la Girarde et du carrefour du chemin de la Girarde et de la route du Village ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions et dans le cadre du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Alain Monod




La Secrétaire municipale
Sarah Miéville